

Effectif légal du Conseil Municipal : 23
Nombre de membres en exercice : 16
Quorum : 8
Nombre de membres présents : 13

Secrétaire de séance : **M. Guillaume GILLES**

Le **Quatre Mars Deux Mille Vingt Quatre**, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 26 Février 2024 conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. Bernard MAUZÉ – Maire

M. Michel GOURJAULT, Mme Stéphanie VERRIER, M. Éric COUSIN, M. Guillaume GILLES - Adjoints

Mme Fanny ABRIAT – M. Laurent LANCEREAU Conseillers Municipaux délégués

Mme Françoise MARTIN, Mme Viviane BETOULLE, Mme Élisabeth LOUIS, M. Guillaume AUTEXIER, M. Aurélien TESTIER, M. Pascal DARDILLAC formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 16 membres.

Excusée avec pouvoir : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs suivants ont été donnés :

MANDANT	MANDATAIRE
Mme Michelle ECLERCY	Mme Françoise MARTIN

Excusé non représenté : M. Franck HUET

Absente : Mme Virginie SILLARD.

Assistaient également à la séance : M. MÉRAL – Directeur Général des Services,
Mme DORAT – Assistante de direction
Mme Aurélie SOREAU - Comptable

Monsieur Guillaume GILLES est désigné Secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 5 Février 2024 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

Monsieur le Maire donne lecture du bilan du Compte Administratif 2023 par chapitre. Il annonce que le budget est réalisé à 95 % en dépenses de fonctionnement et à 106,4 % pour les recettes de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 248 151,38 Euros et les recettes à 2 773 866,50 Euros soit un excédent de 525 715,12 Euros. Après reprise de l'excédent de fonctionnement de 2022 qui était de 360 591,42 Euros, le résultat de clôture de fonctionnement est donc de 886 306,54 Euros.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 640 321,81 Euros et les recettes à 822 308,58 Euros soit un excédent d'investissement de 181 986,77 Euros. Après reprise du déficit d'investissement de 2022 qui était de 364 274,52 Euros, le résultat de clôture d'investissement est donc de – 182 287,75 Euros.

L'excédent global de 2023 est donc de 707 701,89 Euros (525 715,12 Euros en fonctionnement et 181 986,77 Euros en investissement).

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Après la présentation précédente, Monsieur le Maire confirme que les résultats du Compte Administratif et du Compte de Gestion sont identiques.

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle l'obligation qui est faite de rendre compte au Conseil Municipal de la comptabilité du payeur, aux termes des articles 51 au 54 de la loi du 2 mars 1982.

Monsieur le Maire rappelle que contrairement au compte administratif qui ne retrace que l'exécution des opérations annuelles inscrites au budget, le compte de gestion tenu par le Comptable retrace une comptabilité beaucoup plus précise.

Le compte de gestion décrit ainsi non seulement les mandats et titres émis par l'ordonnateur, mais également :

- Le patrimoine (actif et passif),
- L'endettement (état de la dette),
- Le niveau de trésorerie de la Collectivité (compte 515),
- Les titres de recettes émis, non recouverts (impayés),
- Les mandats émis, non réglés (délais de paiement).

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approuve :

- le résultat cumulé de la section de fonctionnement soit + 886 306.54 €
- le résultat cumulé de la section d'investissement soit - 182 287.75 €

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal approuve avec 14 voix Pour ce compte de gestion 2023.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Après cette présentation, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Michel GOURJAULT, doyen de la séance et sort de la salle.

Monsieur GOURJAULT remercie Monsieur le Maire pour la clarté de la présentation de ce compte administratif et souligne la bonne gestion quotidienne qui amène ces résultats. Ce compte administratif 2023 est approuvé à l'unanimité.

Délibération :

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal :

- Constate aussi bien pour la comptabilité que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité du solde des restes à réaliser : 51 500 €
- Vote à l'unanimité le Compte Administratif 2023 de la Commune,
- Arrête les résultats définitifs,
- Approuve :
 - le résultat cumulé de la section de fonctionnement soit +886 306.54 €
 - le résultat cumulé de la section d'investissement soit -182 287.75 €

Après avoir entendu cet exposé de Monsieur le Maire qui sort de la salle et qui ne participe pas au vote, le Conseil Municipal approuve, avec 13 voix Pour, ce compte administratif 2023.

À son retour dans la salle, Monsieur le Maire remercie le service administratif et en particulier Monsieur Thierry MÉRAL et Madame Aurélie SOREAU, les services techniques ainsi que les élus pour les différents travaux menés dans les commissions pour le financement des projets.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DES COMPTES 2023 DANS LE BUDGET 2024

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de reprendre les résultats de l'année 2023 pour les affecter dans le budget primitif 2024.

Les affectations sont les suivantes :

- ✓ Excédent de fonctionnement global en recettes de fonctionnement : 652 518,79 Euros
- ✓ Déficit d'investissement global en dépenses d'investissement : 182 287,75 Euros
- ✓ Financement supplémentaire global en recettes d'investissement : 233 787,75 Euros.

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle les résultats des comptes du budget 2023, en recettes et en dépenses, dans les sections de fonctionnement et d'investissement. Ces résultats 2023 ajoutés aux résultats 2022, mettent en évidence de nouveaux montants qui devront être repris et affectés dans le budget primitif 2024, de la façon suivante :

Fonctionnement

Dépenses	2 248 151.38 €
Recettes	2 773 866.50 €
Résultat 2023	+ 525 715.12 €
Report 2022	+ 360 591.42 €
Résultat de clôture	+ 886 306.54 €

Investissement

Dépenses	640 321.81 €
Recettes	822 308.58 €
Résultat 2023	+ 181 986.77 €
Report 2022	- 364 274.52 €
Résultat de clôture	- 182 287.75 €

Investissement capitalisé

Résultat de clôture d'investissement (001)	- 182 287.75 €
Résultat des RàR (119 500 € - 68 000 €)	- 51 500.00 €
Financement supplémentaire (1068)	- 233 787.75 €

Excédent reporté

Résultat de fonctionnement	+ 886 306.54 €
Résultat d'investissement	- 233 787.75 €
Excédent global reporté (002)	+ 652 518.79 €

Sur le BP 2024

- Recettes de fonctionnement (002) : 652 518.79 €
- Dépenses d'investissement (001) : 182 287.75 €
- Recettes d'investissement (1068) : 233 787.75 €

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal approuve avec 14 voix Pour, cette affectation des résultats 2023 dans le budget 2024.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

Monsieur le Maire informe que l'État va augmenter les bases foncières de 3,9 % en 2024. L'impact sur les produits fiscaux de la commune sera de 49 500 Euros environ. Une augmentation de 1 % aurait pour effet de majorer les produits fiscaux de 13 000 Euros et de 2 % de 26 000 Euros.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux pour 2024. Il précise que les taxes n'ont pas augmenté depuis plusieurs années.

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle les trois taxes de la fiscalité locale, leur base d'imposition, les taux votés en 2023, et les produits obtenus. Il informe les conseillers que cette année, l'État devrait augmenter les bases d'imposition de 3.9 %.

Considérant ces données et les prévisions de majoration des bases, il est proposé de ne pas toucher aux taux actuels. Il est proposé de voter les taux des taxes locales (TFB, TFNB et TH).

Les éléments sont les suivants :

Taxes	Bases d'imposition 2023	Taux votés pour 2024	Produits attendus avec les bases de 2023
Taxe foncière bâtie	4 158 000 €	30,49 %	1 267 774 €
Taxe foncière non bâtie	71 500 €	34,65 %	24 775 €
Taxe d'habitation	179 834 €	10,75 %	19 332 €
Total			1 311 881 €

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'approbation de ces taux d'imposition des taxes locales comme ci-dessus présentées.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

BUDGET COMMUNAL – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le budget de fonctionnement proposé s'équilibre en dépenses et recettes à 3 295 467 Euros et celui de l'investissement proposé s'équilibre lui en dépenses et recettes à 1 524 774 soit un budget global 2024 de : 4 820 241 €.

Les principaux programmes d'investissement prévus sont :

- ✓ Aménagement du cimetière : Divers petits travaux,
- ✓ Acquisitions foncières : Acquisitions de terrains pour la création d'une piste cyclable vers Mirande,
- ✓ École maternelle : Suite des travaux de rénovation (cuisine, peinture extérieure, rénovation du mur du dortoir et grillage),
- ✓ Domaine de Givray : Remplacement des ouvrants, reprise du plafond, création d'une salle intermédiaire et mise en place de la géothermie,
- ✓ Église : Restauration de la porte,
- ✓ Médiathèque : Suite de la modernisation,
- ✓ Piste cyclable : Aménagement de la piste vers Mirande,
- ✓ École élémentaire : Suite des travaux d'aménagement avec la pose d'un auvent à la cantine,
- ✓ Presbytère : Fin du remplacement des fenêtres,
- ✓ Aménagement de l'ex-poste : Fin des travaux,
- ✓ Aménagements urbains : Trottoirs à reprendre Rue Clément Péruchon et Rue du Parc,
- ✓ Jeux extérieurs : Acquisitions et installations de jeux extérieurs au lotissement du Fief du Pilier et de la rue du Chêne Vert,
- ✓ Réalisation du Pumptrack,
- ✓ Rénovation des candélabres,
- ✓ Communication : Refonte du site internet
- ✓ Acquisition d'un minibus pour le Centre de Loisirs de Givray
- ✓ Immeuble de l'antiquaire : Poursuite des travaux pour le café associatif et travaux dans le futur logement,
- ✓ Logement Barbault : Installation d'un volet roulant,
- ✓ Grange aux Moines : Réfection des enduits,
- ✓ Ateliers Municipaux : Peintures extérieures,
- ✓ Mairie : Modernisation des toilettes et de la cuisine de la Salle Jean Monnet et réfection des toitures (mairie – Salle Jean Monnet et Immeuble de l'Antiquaire),
- ✓ réfection du mur du chemin romain,
- ✓ Achat d'abribus,
- ✓ Achat d'une estrade

Le montant prévisionnel de ces projets est de 1 106 500 Euros.

Monsieur le Maire présente les comparatifs des budgets depuis 2016 en investissement ainsi que les affectations des résultats sur 10 ans. La dette est maîtrisée avec une dette par habitant de 463 Euros contre une moyenne départementale de 700 Euros.

Il informe que les recettes ont augmenté de 6,80 % avec une moyenne de 799 Euros par habitant. Les charges n'ont augmenté que de 0,32 %. Nous restons donc dans la moyenne départementale.

Délibération :

Monsieur le Maire présente les grandes orientations du budget primitif 2024.

La présentation s'effectue au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement.

- L'équilibre dépenses/recettes en fonctionnement est de 3 295 467 €
- L'équilibre dépenses/recettes en investissement est de 1 524 774 €

Soit un budget total de 4 820 241 €

Monsieur Aurélien TESTIER ne participe pas au vote concernant les travaux d'aménagement du Domaine de Givray.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, ce budget primitif 2024.

COMMISSIONS COMMUNALES

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES DE COMPÉTENCES

Les Vice-présidents des commissions évoquent les travaux des différentes commissions communales.

Madame Stéphanie VERRIER informe que le budget alloué à l'école élémentaire est de 14 400 Euros soit 8 000 Euros pour les fournitures scolaires et 6 400 Euros pour les déplacements et voyages divers. Pour l'école maternelle, il est de 6 325 Euros, soit 3 000 Euros pour les fournitures scolaires, 1 125 Euros pour les déplacements et voyages divers, 2 200 Euros pour la classe verte. Elle précise que les critères d'attribution de la subvention pour la classe transplantée sont fixés sur la base d'un coût par élève.

Monsieur Éric COUSIN informe qu'une réunion publique pour les travaux de la Grand'Rue (du parking Pannonhalma jusqu'à la Pharmacie) aura lieu le 13 Mars 2024. Ces travaux devraient débuter vers le 15 Avril 2024. Le coût de ces travaux est d'environ 120 000 Euros.

Les travaux dans la salle de Givray débuteront le 15 Avril 2024 avec le changement des huisseries.

En ce qui concerne la route de Ruffigny, une réunion a eu lieu avec les services de la Communauté Urbaine de Grand Poitiers. Ils vont prendre en charge les réparations de la voirie.

Un projet de rénovation de la rue du Paradis est à l'étude pour 2025. Il faudra au préalable revoir les différents réseaux.

Des travaux de canalisation d'eau vont également être entrepris du Granit jusqu'au Chemin de la Bourgogne. Ils devraient débuter en Avril ou Mai 2024.

Un aménagement de l'entrée de la Route d'Iteuil est à l'étude entre le lavoir et la glacière.

Des plantations sont en cours et en particulier le long de la voie douce route d'Iteuil et sur le rond-point de l'entrée de Ligugé (an 2000).

Une réunion avec les riverains de Mirande aura lieu le Lundi 18 Mars 2024 sur le devenir de ce lotissement privé.

Madame Fanny ABRIAT informe que les subventions aux associations seront votées lors du prochain Conseil Municipal du 8 Avril 2024. La commission sports/vie associative travaille sur les dossiers déposés pour les subventions. Quelques associations sont venues présenter leurs projets.

Le Conseil Municipal des Jeunes est allé interviewer des aînés de la commune. Ces comptes rendus seront diffusés dans le journal communal « le Clain d'œil ».

Monsieur Guillaume GILLES attend les articles des élus pour le prochain bulletin municipal pour le 22 Mars 2024.

Il informe qu'il a rencontré les représentants du Café Associatif et précise qu'une ouverture est envisagée en Mai prochain. Ils sont en négociation avec les banques dans l'attente de leurs financements européens.

Il informe que dans le cadre de la préparation du concert des heures vagabondes, un groupe de pilotage (COPI) comprenant 9 élus, 8 agents et 2 personnes extérieures s'est réuni le Mercredi 6 Mars 2024.

Monsieur Laurent LANCEREAU informe qu'un parcours « Terra Aventura » est en cours de création.

Monsieur Bernard MAUZÉ déplore les incivilités commises pendant les vacances scolaires. Les enfants ont été convoqués avec leurs parents pour un rappel à la loi avec la Police.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

COMPTE RENDU DES ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

Monsieur Éric COUSIN, Président du Syndicat du Plan d'Eau de la Filature informe qu'une étude est en cours pour l'aménagement d'une passerelle sur le Clain entre Ligugé et Smarves. Au vu de l'estimation de celle-ci (800 000 Euros) ce projet est difficilement réalisable. Une rencontre aura lieu avec Monsieur BEAUJANNEAU, Vice-président du Conseil Départemental en charge de la voirie.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises dans le cadre des délégations qui lui sont accordées.

- Devis signé de 9 218,93 Euros auprès de la Société JC PERRIN et Fils pour la création d'une ouverture à Givray,
- Devis signé de 2 288 Euros auprès de l'ESAT de Saint-Benoît pour l'entretien des espaces verts autour du Clain à Givray en 4 passages et de 3 601 Euros pour les espaces verts aux Iles de Pont.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES ACTIVITÉS PUBLIQUES

Le 8 Mars 2024 à 18 h 00	Réunion publique « quelles zones d'accélération des énergies renouvelables dans les communes de GRAND POITIERS – Salle Socio-culturelle de COULOMBIERS
Le 8 Mars 2024 à 19 h 00	Blackminton au Gymnase JP Gomez
Le 10 Mars 2024 à partir de 9 h 00	Rando du Clain au Domaine de Givray
Le 10 Mars 2024 à 12 h 00	Repas de l'ACCA Salle du Domaine de Givray
Le 11 Mars 2024 de 14 h à 19 h	Don du sang Salle du Domaine de Givray
Le 13 Mars 2024 à 18 h 30	Réunion publique pour les travaux de la Grand'Rue (entre le parking Pannonhalma et le carrefour de la Pharmacie) Salle Jean Monnet
Le 15 Mars 2024 à 20 h 30	Conférence « mieux bouger booste la santé » à la Médiathèque
Le 16 Mars 2024 de 9 h 30 à 11 h 30	CAUE : Atelier « habiter dans la Vienne – comment rénover mon logement ? » sur réservation à SMARVES
Le 16 Mars 2024 à 10 h 00	Assemblée générale de la Fédération de la Pêche de la Vienne Salle du Clos des Roches Prémarie et repas au Domaine de Givray
Les 16 et 17 Mars 2024	Salon Proxi-loisirs au Palais des congrès du Futuroscope
Le 17 Mars 2024 à 11 h 00	Tournoi basket 3x3 au Gymnase JP Gomez
Le 19 Mars 2024	Cérémonie nationale d'hommage aux morts de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie
Les 23 et 24 Mars 2024	Festival de la Bande Dessinée Salle du Domaine de Givray
Le 02 Avril 2024 à 18 h 00	Réunion publique PLUI Salle Jean Monnet
Le 6 Avril 2024 de 9 h 30 à 11 h 30	CAUE : Atelier « habiter dans la Vienne – comment penser mon jardin ? » sur réservation à SMARVES
Le 6 avril 2024 à 9 h 30	Journée éco-citoyenne organisée par le Conseil Municipal des Jeunes (ramassage des déchets)
Les 6 et 7 Avril 2024	Journées des Métiers d'art aux Usines
Le 8 Avril 2024 à 19 h 00	Conseil Municipal

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Sans objet

REMERCIEMENTS

Sans objet

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le Secrétaire de Séance



Guillaume GILLES



Le Maire



Bernard MAUZÉ